



Contrat d'engagement solidaire 2020/2021 Tisanes et aromates

Entre
GAEC La ferme Sapousse
91740 PUSSAY
Contact : 06.81.51.82.97
SIRET : 798 977 799 00013

Et
l'adhérent(e) titulaire
Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____

OBJET DU CONTRAT : Ce présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires pour l'achat de miel (récolté et produit sur la ferme) et plantes aromatiques et médicinales produites en bio (tisanes, aromates et produits dérivés) en vue de soutenir l'exploitation « GAEC la Ferme Sapousse » avec Sylvie GUILLOT.

Les signataires du contrat s'engagent à respecter les principes et les engagements définis dans la Charte des AMAP ainsi que les statuts et le règlement intérieur de **l'association « Les Biaux Arpajonnais »**.

1) ENGAGEMENTS DE L'ADHERENT

L'adhérent s'engage à adhérer à l'association « Les Biaux Arpajonnais » qui a pour but de mettre en relation les producteurs et les amapiens adhérents dans le respect de la charte des AMAP.

Il s'engage également à préfinancer la totalité de son contrat.

Au moment de la signature du contrat l'adhérent indique les produits qu'il souhaite commander pour la première distribution, avec ses préférences pour la seconde distribution.

Il devra venir chercher ses produits aux dates et heures annoncées et au lieu de distribution précisé dans la rubrique « modalités de distribution ». S'il venait à avoir un empêchement, il s'engage à avertir le bureau de l'association. Aucun remboursement ne pourra être effectué.

Enfin il s'engage à participer à l'Assemblée Générale annuelle de l'association dont la date lui sera communiquée au plus tard 4 semaines avant sa tenue.

2) ENGAGEMENTS DE L'EXPLOITATION

L'exploitant s'engage à respecter le cahier des charges de l'agriculture biologique et la charte de l'agriculture paysanne.

Il s'engage également à livrer les produits à l'adresse et aux dates fixées dans la rubrique « modalités de distribution ».

Enfin il s'engage à participer à l'Assemblée Générale annuelle de l'association dont la date lui sera communiquée au plus tard 4 semaines avant sa tenue.

3) MODALITES DE DISTRIBUTION

Saison d'engagement : 12 mois de septembre à août.

Dates de distribution : 2 fois sur la période, environ novembre et mars.

Horaires : vendredi 18h30 – 19h30h en présence de la productrice, ou d'un-e représentant-e

Lieu de distribution : Aux « Ateliers du 29 », 29 rue Dauvilliers, 91290 Arpajon



4) COMMANDES

Tableau Récapitulatif de commande (détail des produits disponibles page 3)

Produits	Prix	Distrib 1 27/11/20		Distrib 2 19/03/21		Coût Total
		Quantités	Coût	Quantités	Coût	
Tisanes simples	4.00€					
Tisanes composées	4.20€					
Mélanges d'aromates	4.00€					
Aromates cuisine (plantes seules)	3.00€					
Sels aux herbes 50g	3.20€					
Sels aux herbes 100g	5.90€					
Sirops	5.50€					
Miel	8.00€					
TOTAL						
MONTANT TOTAL DU CONTRAT						

3) MODALITES DE PAIEMENT

Tous les chèques sont libellés à l'ordre du «GAEC la Ferme Sapousse », tous datés de la date du jour de la signature du contrat et remis le jour même.

En 1 fois novembre 2020, **Montant du chèque :** **n° du chèque :**

En 2 fois : novembre 2020, **Montant du chèque :** **n° du chèque :**

et mars 2021, **Montant du chèque :** **n° du chèque :**

4) CLAUSES PARTICULIERES

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant la productrice, les abonné(es) et éventuellement un(e) représentant(e) du Réseau Amap Ile-de-France.

Fait à :

Le :

Nom et signature

de l'adhérent(e)
précédés de la mention
« lu et approuvé »

de la productrice, Sylvie Guillot
précédés de la mention
« lu et approuvé »



GAEC La ferme Sapousse (06.81.51.82.97)
 Contrat tisanes et aromates

 Plantes disponibles 2020 - 2021

TISANE COMPOSEE : 4,20€	Poids	27/11/2020	19/03/2021
Mélange trois menthes – Bergamote, verte et poivrée	20g		
Tilleul-menthe	20g		
Sapousse à se réveiller - Menthe, Thym citron, souci	20g		
Sapousse à digérer - Menthe mélisse camomille	20g		
Sapousse à pas tousser - Hysope Thym Sureau Mauve	20g		
Sapousse à dormir - Tilleul Mélisse Verveine Coquelicot	20g		
Sapousse à se détendre – aubépine, cassis, verveine, camomille romaine	20g		

AROMATES EN MELANGE (BROYES en pot en verre) : 4,00€	Poids	27/11/2020	19/03/2021
Mélange crudité – Persil, ciboulette, estragon	16g		
Mélange grillade – Sauge, hysope, thym	16g		
Mélange de l'été – Menthe verte, basilic, basilic citron	16g		
Mélange de pétales de fleurs – tournesol, bleuets, souci, monarde	4g		

SELS AUX HERBES : Pot en verre de 100g : 5,90 € Pot en verre de 50g : 3,20 €	Poids	27/11/2020	19/03/2021
Sel aux aromates (thym, sauge, laurier, marjolaine)	50g 100g		
Sel au thym	50g 100g		
Sel au persil	50g 100g		
Sel au céleri (livèche)	50g 100g		



TISANE SIMPLE : 4,00€	Poids	Nombre de sachets	
		27/11/2020	19/03/2021
Aubépine	20g		
Camomille	15g		
Cassis	20g		
Hysope	20g		
Laurier	20g		
Lavande	20g		
Mélisse	20g		
Menthe poivrée	20g		
Menthe verte	20g		
Sauge	20g		
Sureau (fleurs)	20g		
Tilleul	20g		
Verveine	20g		
Miel de la ferme: pot de 500gr : 8€	Poids	Nombre de pots	
		27/11/2020	19/03/2021
Miel de la ferme	500gr		

Pots d'aromates pour la cuisine (plantes seules): 3,00€	Poids	Nombre de sachets	
		27/11/2020	19/03/2021
Basilic	10g		
Ciboulette	10g		
Estragon	10g		
Livèche	12g		
Marjolaine	10g		
Origan	12g		
Persil	12g		
Romarin	12g		
Sarriette	12g		
Thym	12g		
Thym citron	10g		

Sirops : 5,50€	Poids	Nombre de bouteilles	
		27/11/2020	19/03/2021
Cassis	250mL		
Hysope	250mL		
Lavande	250mL		
Rhubarbe	250mL		
Thym	250mL		
Verveine	250mL		